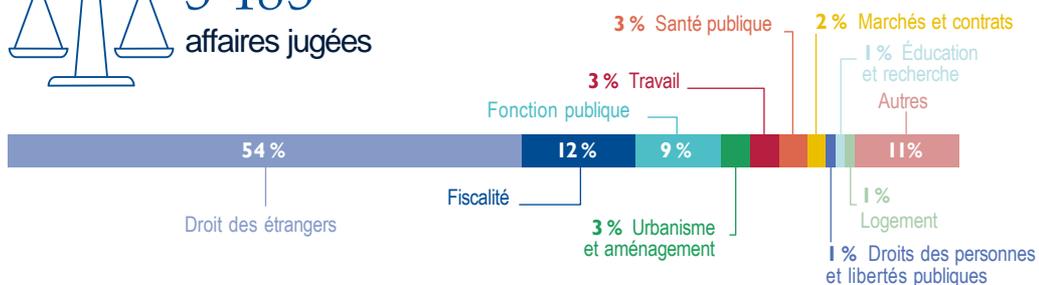


2023 en chiffres



5 485
affaires jugées



Droit des étrangers : visas et titres de séjour, obligations de quitter le territoire, expulsions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé, etc.

Fiscalité : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes d'HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Travail : licenciements des salariés protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



9 mois et 27 jours
de délai moyen de jugement

+25 jours par rapport à 2022



88,5 %

Taux de confirmation par le Conseil d'État des dossiers ayant fait l'objet d'un recours en cassation



1

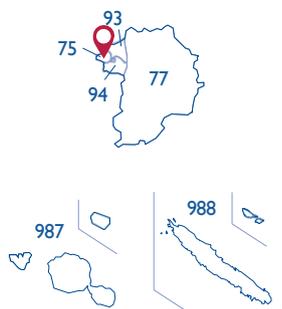
médiation engagée



3 / 16

affaires jugées en moins d'un an

Ressort de la Cour
administrative d'appel de Paris



Effectifs de la juridiction :

117

personnes dont :

52

magistrats

65

agents de greffe
et aides à la décision